

Monica De Jonghe

Premier conseiller

Centre de compétence

Emploi & sécurité sociale

T +32 2 515 09 22

F +32 2 515 09 13

mjo@vbo-feb.be

---

# CIRCULAIRE

S. 2016/036

---

## Fonds de Fermeture des Entreprises – Les cotisations tâches classiques augmentent en 2017

22 décembre 2016

### Résumé

En 2016, les dépenses pour les tâches classiques du Fonds de fermeture des entreprises (ci-après FFE) ont augmenté davantage que prévu initialement dans le budget. Cela concerne les indemnités contractuelles, telles que l'intervention dans les arriérés de salaire, les indemnités de préavis, les primes de fin d'année et les indemnités complémentaires de prépension. Dès lors, l'exercice du FFE se clôture avec nettement moins de réserves que prévu. Le Comité de gestion du FFE s'est donc vu contraint de relever les taux de cotisation pour les tâches classiques pour l'année 2017. En revanche, la cotisation pour le chômage temporaire reste inchangée. Cette décision a été entérinée par le Conseil national lors de sa séance du 20.12.2016.

**FEB** Asbl

Rue Ravenstein 4

B - 1000 Bruxelles

T + 32 2 515 08 11

F + 32 2 515 09 99

info@vbo-feb.be

[www.feb.be](http://www.feb.be)

Membre BUSINESSSEUROPE



En 2017, la différence de taux de cotisation pour les tâches classiques entre les grandes (+ de 20 travailleurs) et les petites entreprises (- de 20 travailleurs) comportera 0,04%. Cela s'explique par les recettes de la cotisation compensatoire spéciale de l'ONSS sur les indemnités de rupture (depuis le 01.01.2014, l'employeur paie cette cotisation lorsque la rémunération annuelle est égale ou supérieure à 44.509 EUR), qui sont affectées au financement partiel de la cotisation réclamée aux petites entreprises. Cette cotisation a en effet été instaurée comme mesure compensatoire pour l'introduction du statut unique, afin que les petites entreprises récupèrent ainsi une partie du surcoût du licenciement via une réduction de leur cotisation au FFE.

Malgré la nécessité d'un tampon financier suffisant pour que le FFE puisse s'acquitter correctement de ses tâches, les partenaires sociaux ont cherché un équilibre entre une augmentation de cotisation limitée et la constitution des réserves nécessaires. Soulignons qu'il est positif que le taux de cotisation historiquement faible pour le chômage temporaire puisse être maintenu.

Taux de cotisation	2016	2017
<b>Tâches classiques</b>		
(- 20 trav.)	0,15%	0,18%
(+ 20 trav.)	0,18%	0,22%
<b>Chômage temporaire</b>	0,13%	0,13%

■